

## Séance du Conseil Municipal du 15 Mai 2009

Tous les Conseillers présents sauf Serge PERELY, excusé

### Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

#### Urbanisme

Monsieur le Maire évoque le thème de la maîtrise de l'urbanisme et rappelle le déroulement de la réflexion des élus de Drom autour de ce sujet. En 2002, un agent de la DDE avait été convié pour expliquer au conseil municipal les différentes procédures en matière de document d'urbanisme ; unanimement, l'assemblée avait décidé de reporter cette question après la fin des travaux d'assainissement collectif. En septembre 2004, le Maire reposait donc la question de l'opportunité de se doter d'un document d'urbanisme. Une réflexion était alors engagée au fil des réunions pendant les mois suivants, et un comparatif des trois procédures était élaboré et remis à chaque élu en mai 2005 (R.N.U., carte communale, P.L.U.). En octobre 2005, après débat, il était décidé de rester dans le cadre du R.N.U., le délai avant la fin du mandat apparaissant trop court pour terminer une telle démarche, sauf à laisser à l'équipe suivante un travail en cours dont la pertinence ou la teneur pourrait être remise en cause.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Bourg Bresse Revermont, approuvé le 14 décembre 2007, définit l'évolution du territoire du bassin de vie dans un projet d'aménagement et de développement intégrant les enjeux du développement durable. Les communes dotées d'un document d'urbanisme doivent le mettre en conformité avec les préconisations du SCOT.

Après plusieurs échanges, il apparaît que des questions se posent sur ce thème, des élus manifestant leurs inquiétudes sur l'adéquation entre un projet de territoire et les intérêts des propriétaires, sur la maîtrise ou la liberté des projets privés et la capacité – et la légitimité - de la commune à accompagner son développement comme elle le souhaite. Il est décidé, dans un premier temps, d'évaluer les possibilités actuelles d'urbanisation dans le cadre du R.N.U. et les effets du SCOT sur un projet local.

#### Environnement

Les élus sont interpellés par des associations pour émettre un avis sur les O.G.M. Le Maire précise que ce sujet ne relève pas de la compétence des maires, mais de l'autorité étatique ; ainsi, toute position ne peut être qu'une décision symbolique (vœu, délibération, arrêté). Il est donc « étudié » la pertinence de se positionner, en tenant compte de la spécificité agricole de la commune et de sa situation dans une zone A.O.C. Un projet de texte sera proposé pour la prochaine séance.

#### Questions diverses

**Ecole numérique rurale.** Le plan de développement du numérique dans les écoles rurales prévoit l'équipement de 5 000 écoles situées dans les communes de moins de 2 000 habitants. L'acquisition d'un nouvel appareil étant souhaité pour l'école, cette opportunité a donc aussitôt été étudiée. Ce programme prévoit un équipement complet de la classe avec la dotation d'un ordinateur portable pour chaque élève et l'enseignant, plus du matériel connexe. Une telle configuration apparaissant démesurée pour la classe unique, disposant de deux appareils, et d'un coût trop élevé pour la collectivité, le Conseil décide de ne pas donner suite. Un nouvel ordinateur sera acheté pour la rentrée en dehors de cette procédure.

**Fête de DROM.** Une animation musicale sera organisée, dans la lignée des années précédentes ; elle sera désormais prise en charge par la commune.

**Pied de sirène.** Il apparaît souhaitable de se doter d'un pied de sirène : cet équipement permet au SDIS d'alerter directement et immédiatement les pompiers de la commune par le biais d'une ligne téléphonique, de « bips » et/ou de la sirène du village. Un avis favorable est émis ; il convient d'en étudier les conditions techniques et financières.

**Elections européennes.** Le conseil fixe les tours de garde pour la tenue du bureau de vote.

**ATR/CPIE.** Le Maire, président de l'ATR / CPIE du Revermont, évoque l'historique de cette structure, ses réalisations et la « crise » qu'elle traverse actuellement. Créée en 1959, cette association a connu son apogée avant l'avènement des communautés de communes ; souvent précurseur au niveau départemental, voire régional ou national, elle est dotée, depuis 2001, du label C.P.I.E. (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, créé par quatre ministères et porté par 80 associations en France, dont 5 en Rhône Alpes). Mais avec l'évolution de toutes les coopérations intercommunales, sa taille ne semble plus correspondre aux possibilités de son territoire. Un arrêt des activités est alors à envisager à très court terme.

**Signalétique.** Le Conseil Général de l'Ain prévoit une remise à niveau de sa signalétique sur les routes départementales ; pour cela, il consulte chaque commune afin de valider et localement ce projet et d'apporter toute remarque et demande de modification. Ce projet est présenté au conseil qui lui apporte des précisions complémentaires. Par ailleurs, une amélioration de la signalétique municipale est programmée pour la montée des Vignes (carrefours avec la Rue du Canal et la Rue du Port Fleury).

**Sinistre rue du Canal.** Le 9 avril, un poids lourd a accroché le toit du bâtiment Caillat, lequel menaçait ensuite de s'effondrer. La circulation a alors été coupée et le maire a alerté les assureurs pour une prise en charge et une résolution rapide du sinistre.

**Atelier informatique.** L'association *Ainformatique facile*, basée à Montmerle, propose d'organiser des ateliers d'initiation à l'informatique, de tous niveaux, et sollicite la mise à disposition éventuelle d'un local. Un sondage a été lancé dans le Petit Dromadaire N°89 pour évaluer les besoins.

**Carrières.** La société **Rivat** est titulaire d'une autorisation provisoire d'exploitation d'un stock de matériaux rocheux dans l'ancienne carrière Guinet (Vers la Borne) ; une convention la lie aussi à la commune, propriétaire d'une partie du site. Dans ce cadre, pour le début de son chantier, un premier règlement est en cours d'un montant de 10 080 €.

La remise en état du site de la carrière **Famy** (Col de France) a été validée pour une fin exploitation au 14 juin 2009. Un nouveau dossier pourra être déposé par l'exploitant pour restituer progressivement sa topographie initiale à ce site.

**Assainissement.** L'asservissement du dégrilleur par liaison radio depuis le poste de refoulement n'est pas encore fonctionnel : des problèmes de transmission sont encore à solutionner (matériel, réglages). Une analyse est en cours pour contrôler le taux de cuivre dans les boues.

**Eau.** Le contrat d'affermage de la Lyonnaise des Eaux, pour le syndicat des Eaux Ain Suran Revermont, se termine au 31 décembre 2010 : la préparation d'une consultation est en cours pour un nouveau contrat.

**Prochaine réunion :** mi-juillet